

Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 16 mai 2024 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	27 juin 2024

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 14 mars 2024 : Approbation du verbatim 3
3. Vote des nouveaux statuts de la COMUE UBFC suite au retrait de l'uB et de BSB 3
2. Politique de site : Actualités 3
4. Mission doctorale : Exonération des droits d'inscription 2023/2024 8
5. Mission égalité : Bilan égalité 8
6. Questions diverses 9

(La séance est ouverte à 14 h 30, en mode hybride, Salle du Conseil – Institut Agro Dijon - et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Mesdames et Messieurs, bonjour.
Je vais procéder à l'appel. Vous voudrez bien confirmer votre présence et les procurations que vous avez reçues.

Emmanuela Di Scala a la procuration de Marie-Ange Fougère.

Mme Di Scala.- Je suis ici.

M. Boubakar.- Aurélien Besnard, en visio, a la procuration de Michel Jauzein.

M. Besnard.- Oui, c'est bon.

M. Boubakar.- Bruno Tatibouët nous rejoindra à partir de 15 h 15.
Sylvie Bépoix a la procuration de Christian Viéron-Lepoutre.

Mme Bépoix.- Oui, c'est ça.

M. Boubakar.- Merci.
Martine Clerget.

Mme Clerget.- Oui.

M. Boubakar.- Nathalie Cholley est en visio.

Mme Cholley.- Bonjour.

M. Boubakar.- Merci.
Sylvie Cuche.

Mme Cuche.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour.
Antoine Perasso est en visio.

M. Perasso.- Bonjour à tout le monde.

M. Boubakar.- Emmanuel Piat.

M. Piat.- Bonjour. Je suis bien là.

M. Boubakar.- Merci.
Laurence Attuel-Mendes.

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour. J'ai la procuration d'Emmanuelle Pucéat de l'uB.

M. Boubakar.- Merci.
Marylin Vantard.

Mme Vantard.- Bonjour. J'ai la procuration de Nathalie Munier-Jolain.

M. Boubakar.- Merci.

Mme Vantard.- J'en profite pour vous dire que je vais probablement devoir quitter la réunion avant sa fin pour une autre réunion.

M. Boubakar.- On va donc essayer de faire en fonction.
Freddy Serveaux.

M. Serveaux.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour.
Laetitia Martinez n'est pas encore là. En principe, elle a la procuration de Claude Mercier.

Charles Demouge n'est pas là. En principe il a reçu la procuration d'Anne Vignot.
Françoise Hervet.

Mme Hervet.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour.
Stéphane Faucogney, que l'on salue comme le nouveau représentant du CESER.

M. Faucogney.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonne arrivée.
Roland de la Brosse.

M. de La Brosse.- Bonjour.

M. Boubakar.- Je vois d'autres visages. Il y a Denis Hameau, bonjour.

M. Hameau.- Bonjour.

M. Boubakar.- Nathalie Cayot.

Mme Cayot.- Présente. Bonjour à tous.

M. Boubakar.- Nicolas Créantor.

M. Créantor.- Bonjour.

M. Boubakar.- Monsieur Koukam.

M. Koukam.- Bonjour.

M. Boubakar.- Nous avons le quorum ; nous allons donc pouvoir ouvrir la session.
Merci d'être présents.

1. Conseil d'administration du 14 mars 2024 : Approbation du verbatim

Nous avons quelques points à l'ordre du jour. Le premier point concerne l'approbation du verbatim, avec une modification à apporter qui nous a été signalée par courriel. Il s'agit d'un propos qui m'a été attribué alors qu'il était plutôt de Bruno Tatibouët, en page 21.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modification ? (*Néant*).

Moyennant cette modification, je sou mets le verbatim à votre vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

Le verbatim est adopté à la majorité.

Je reviendrai sur la politique de site après le troisième point. Je vais décaler.

3. Vote des nouveaux statuts de la COMUE UBFC suite au retrait de l'uB et de BSB

Nous avons à revoter les statuts de la ComUE, les nouveaux statuts de la ComUE qui entérinent la sortie de l'uB et de BSB. Je pense que vous êtes au fait de la décision du Tribunal Administratif de Dijon et donc de la relance du processus de vote de ces nouveaux statuts.

Conformément aux statuts de la ComUE, nous avons fait voter les statuts dans leur version antérieure, celle que vous aviez déjà votée, par le conseil des membres. Le conseil des membres a émis un avis favorable à ces statuts.

Nous les avons fait passer par le CSA il y a 2 jours. Là encore, l'avis a été favorable.

Je resou mets donc ces statuts à votre vote.

Est-ce que vous avez des points à aborder sur ce sujet ? (*Néant*).

Je vous propose de procéder au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions puisque Sylvie Bépoix a une procuration.

Merci.

2. Politique de site : Actualités

Quelques points d'actualité.

Nous avons évidemment évolué dans le processus dans lequel nous nous étions

inscrits depuis quelque temps puisqu'il était demandé par l'Etat que l'un des deux porte la politique de site. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Nous sommes sur deux EPE qui conduiront leur propre stratégie avec évidemment la possibilité pour eux de se coordonner sur un certain nombre d'objets partagés.

Tout cela doit faire l'objet d'une convention de coordination à l'échelle de ce site autour de ces objets que les établissements choisiront de partager.

Nous avons anticipé la mise en place d'un certain nombre d'instances d'aide à la coordination de la dynamique de site, la dynamique commune. Parmi ces instances, le Copil recherche avait été mis en place en février, ainsi que le Copil plateformes, qui sont les héritiers de l'I-Site. Et nous avons proposé la mise en place d'un conseil de site plutôt à dimension politique, au sein duquel devaient se retrouver les chefs d'établissement et au-delà.

Dans un premier temps, le périmètre de ce conseil de site avait été restreint aux établissements qui composent aujourd'hui la ComUE plus les deux CHU, en gros les acteurs du site qui organisent à la fois la formation et la recherche, avec la possibilité de s'étendre au besoin aux ONR et à d'autres établissements de santé.

La première réunion de ce conseil de site a eu lieu mardi dernier avec comme objectif de commencer à travailler sur la convention. La réunion était d'une durée d'une heure ; c'était l'occasion, pour les personnes qui ne se connaissaient pas, de se présenter. Le travail s'est déroulé dans une bonne ambiance. Nous avons commencé ce travail sur la convention. Nous avons abordé le sujet du conseil de site, du Copil recherche et du Copil plateformes sous trois aspects : la gouvernance, le pilotage de ces instances, leur composition et leurs prérogatives, leurs missions.

En termes de pilotage, il a été convenu qu'il y aurait entre les deux EPE une alternance à la tête de chaque instance et qu'il y aurait à chaque fois un président et un vice-président émanant de l'un et de l'autre des EPE. La proposition a fait l'unanimité et nous avons continué à travailler sur la composition. Celle du Copil recherche et du Copil plateformes ne change pas. En revanche, celle du conseil de site s'étend désormais. Elle intègre les établissements de santé qui manquaient, à savoir le CGFL, l'EFC BFC et les ONR.

Je dois contacter bientôt les membres qui n'y étaient pas pour les inviter à la prochaine réunion du conseil de site. L'ordre du jour sera toujours le travail sur la convention.

Voilà pour ce qui est des actions les plus actuelles concernant l'organisation du site autour de deux EPE avec une convention qui les lie sur certains objets qu'ils auront le loisir de choisir. Parmi ces objets, il y a évidemment les PIA tels que l'Etat l'a souhaité puisque, concernant les PIA, l'Etat souhaite que le pilotage de ces PIA soit assuré par le Copil recherche et le conseil de site. Je parle ici du pilotage scientifique de ces PIA.

Voilà ce que je pouvais vous dire concernant les événements récents concernant la dynamique de site. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Demouge.- Bonjour.

J'ai du mal à me connecter, je ne sais pas pourquoi, mais je suis là. Bonjour à tous.

M. Boubakar.- Bonjour. Merci.

Il y a une question dans la salle et de Sylvie Bépoix, en visio.

Mme Bépoix.- Oui, j'ai une question.

Si je comprends bien, le ministère désire que les candidatures aux PIA passent par

le cumul des deux EPE. Est-ce que j'ai bien compris ?

M. Boubakar.- Non, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit.

Ce que demande l'Etat, c'est que les projets PIA et France 2030, comme ce sont des objets partagés, soient pilotés sur le plan scientifique par le Copil recherche qui est une instance partagée à l'échelle du site.

Mme Bépoix.- Mais s'il faut candidater à des PIA, est-ce que les deux EPE doivent obligatoirement candidater ensemble ?

M. Boubakar.- Non, pas nécessairement.

Mme Bépoix.- Ce n'est pas très clair, comme construction.

M. Boubakar.- En fait, ce sont les objets qui seront d'un commun accord partagés.

En l'occurrence, les PIA dont je parle et les objets France 2030 qui ont déjà été obtenus l'avaient été dans le cadre de la structuration du site. Ce sont donc des objets partagés de fait.

Pour l'avenir, il se peut qu'il y en ait encore, c'est-à-dire qu'il se peut que les deux EPE s'accordent pour porter ensemble des objets partagés, auquel cas ils pourraient rentrer dans une gestion partagée à travers le Copil recherche, mais ce n'est pas une obligation. À partir du moment où un EPE pose un PIA en tant que tel, il peut très bien le piloter à son niveau.

Mme Bépoix.- D'accord. Merci.

M. Boubakar.- Dans la salle, Emmanuella Di Scala a demandé la parole.

Mme Di Scala.- Oui, merci.

Finalement cela répond un peu à ma question puisque je me demandais justement ce que changeait, par rapport à l'ancien format, le fait de se coordonner dans ce Copil recherche que vous évoquiez et donc la différence de fonctionnement par rapport au fonctionnement antérieur. Vous venez d'évoquer des éléments qui permettent de comprendre.

Pour information, je suis de l'uB.

L'uB avait justement pointé cette difficulté pour elle de ne pas avoir la reconnaissance de l'adresse administrative lors des projets de recherche, etc. Est-ce que cela veut dire que lorsqu'il y aura des projets recherche communs, s'ils sont pilotés par exemple une année par l'EPE porté par Besançon Franche-Comté, qu'on aura une adresse administrative qui différera ou qui sera portée par leurs représentants ?

Quelles sont les conséquences administratives ou organisationnelles de ces choix ? Et est-ce vraiment différent par rapport à l'organisation antérieure et en quoi ?

Je ne sais pas si je suis très claire concernant ma question.

M. Boubakar.- Je vais essayer de répondre !

Au fond, la liberté est désormais donnée aux deux EPE de choisir de partager un certain nombre d'objets dont des projets de type France 2030 maintenant, sachant qu'on sera sans doute, demain, sur 2050. On est sur cette logique.

À partir du moment où ils acceptent de partager un projet, de le porter ensemble, il leur reviendra de dire qui porte de l'un ou de l'autre. C'est quelque chose qui se fera directement entre les EPE ; il n'y a pas d'instance dite de coordination de site qui prendra pour elle-même l'adresse administrative, la gestion, etc. Cela se fera d'un commun accord, à l'exclusion des projets qui sont aujourd'hui déjà obtenus.

Mme Di Scala.- Si vous dites "d'un commun accord", cela veut dire que s'ils sont en désaccord, chacun peut reprendre son projet pour fonctionner seul. C'est ça ?

M. Boubakar.- Oui.

À mon avis, s'ils sont en désaccord, le projet ne se déposera même pas.

Mme Di Scala.- D'accord. Merci.

M. Boubakar.- Marilyn Vantard a demandé la parole, et ensuite Denis Hameau.

Mme Vantard.- Pourrais-tu expliciter un peu plus les missions du conseil de site et s'il y aura un responsable de ce conseil de site ? Si tel est le cas, comment sera-t-il désigné, élu, etc. ? Et comment se fera la coordination avec le Copil recherche ?

M. Boubakar.- Le conseil de site sera constitué des établissements qui sont aujourd'hui au sein de la ComUE avec les CHU qui ont déjà été invités à cette première réunion, le CGFL, l'EFS plus les ONR.

Le rôle de ce conseil de site est plutôt politique ; il s'agira de discuter de la convention de site, par exemple, en attendant la version nouvelle de cette convention de site. Il s'agira sans doute de discuter de qui pourrait être chef de file sur tel ou tel sujet à l'échelle du site. Il y a la question de la stratégie à adopter sur certaines politiques publiques. Tout cela relèvera du conseil de site.

Sa dimension sera donc essentiellement politique et ce qui a été entendu, c'est que c'était bien d'avoir un président et un vice-président, le président étant de l'un des deux EPE et le vice-président étant de l'autre, et qu'il y ait une alternance au bout de 2 ans entre les deux. Celui qui sera président deviendra vice-président et inversement.

La désignation se fera au sein même du conseil du site qui est une instance plutôt consultative. C'est une instance au sein de laquelle l'ensemble des acteurs pourra discuter d'un certain nombre de sujets stratégiques. C'est ce qui a été arrêté.

Il est évident que le Copil, de par sa vocation, vient nourrir la réflexion stratégique, en tout cas sur le champ scientifique et de la recherche, qui pourra ensuite être appropriée et déployée au sein des EPE à travers le conseil de site.

Mme Vantard.- Merci.

M. Hameau.- Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous allez bien.

Je me réjouis de ce travail du conseil de site qui fait preuve de sagesse en mettant en place une mesure que j'attends depuis 8 ans, c'est-à-dire qu'on a enfin une alternance entre des pouvoirs finalement complémentaires mais qui, jusqu'à présent, avaient du mal à travailler ensemble. Je suis ravi car c'est un signe d'espoir.

La deuxième chose, le diable étant dans les détails, c'est que BSB et l'uB vont sortir de la ComUE qui va donc prendre fin fin 2024. C'est ce que j'ai compris. Ce qui veut dire

qu'il n'y aura plus de ComUE et il y aura l'émergence de deux nouveaux objets qui pourront se coordonner sur des sujets communs. Là, c'est encore un travail à faire pour travailler ensemble sur des sujets d'intérêt général, finalement, pour la région et peut-être que sur d'autres sujets, selon des thématiques, ils pourront aussi travailler de manière individuelle mais dans leur collectif, donc chacun dans son collectif. Ce qui donne aussi une facilité d'agilité qui me semble intéressante.

Je voudrais signaler un point qu'il faudra voir en termes de conséquences. Ce n'est pas par rapport au discours ambiant que j'entends - ma dernière dépêche AEF le précise bien aussi - mais à l'interview que vous avez faite, Monsieur Boubakar, qui m'a beaucoup intéressé, où vous parlez de l'EPE qui succédera à UBFC. Je pense donc qu'il faut être bien clair là-dessus, ce sont deux nouveaux ensembles qui se mettent en place et ce n'est pas un ensemble qui existait avant et qui continue dans une logique qui ne marchait pas.

J'essaie d'être clair et c'est là un élément très important pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Ensuite, il y a un problème à voir avec l'Etat, qui est qu'il y a 24 postes au moment où la ComUE s'arrête. De mémoire, il y a 24 postes en cours financés par l'Etat. Donc comment on répartit ? Comment on travaille sur ce sujet-là aussi ? Sachant que cela ne peut pas être un angle mort dans la conséquence de la fin de la ComUE.

C'est un élément important. Je le dis pour que ce soit notarié. Ce sera en tout cas un sujet sur lequel vous aurez à travailler parce que cela me paraît important.

Un autre sujet est important, c'est qu'on a voté, au sein du CA de l'Institut Agro, un positionnement à équidistance de l'Institut Agro, comme cela se fait dans d'autres territoires, dans d'autres régions, au sein des deux futurs EPE. C'est un élément important à prendre également en compte. Sinon, je pense qu'on ne respectera pas la décision de la gouvernance de l'Institut Agro, premièrement. Et comme l'Institut Agro est dans un ensemble national, il faut que tout cela soit cohérent jusqu'à l'échelle nationale.

Je vous dis juste cet élément-là car j'ai participé à ce CA et je pense qu'il est important que cet élément soit bien intégré suite à la fin de la ComUE et à l'émergence que j'appelle de mes vœux de ces deux EPE.

M. Boubakar.- Merci.

Je ne sais pas si vous attendez des réactions de ma part. En tout cas, pour ce qui concerne les termes que j'emploie quand je parle de l'EPE qui succède à la ComUE, il faut savoir que du point de vue de l'Etat, l'EPE qui se crée se substitue à la ComUE et à l'UFC.

M. Hameau.- Je ne sais pas ce que veut dire « le point de vue de l'Etat ». Ce que je sais, c'est qu'il y a la fin d'un objet, c'est la ComUE, et il y a la création de deux nouveaux objets, l'EPE... je ne sais pas comment vous l'appellez, Université Pasteur Franche-Comté, mais je ne sais pas...

M. Boubakar.- Vous le savez très bien.

M. Hameau.- Il y a un petit sujet aussi de confusion parce que quand on a deux marques proches, il y a besoin de clarifier les choses. Université Bourgogne-Franche-Comté et, à côté, Université Bourgogne Europe... voilà. Je pense qu'il y a besoin d'un positionnement qui ne soit pas... qui ne crée pas de la confusion. Nous avons souffert de cette confusion. Je pense donc que c'est un élément important.

J'essaie d'être contributif au débat et éviter des problèmes parce que cela fait 8 ans

qu'on en subit et que finalement, on passe plus de temps à perdre son temps qu'à avancer et à faire avancer des projets.

Je vous le dis parce qu'on est au moment de la constitution. Les statuts sont en cours d'écriture, les collectifs sont en cours de mobilisation, c'est donc le moment de ne pas se louper.

Si on peut traiter correctement ces sujets-là en amont, on gagnera tous du temps après.

M. Boubakar.- Merci pour cette intervention.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? (*Néant*).

Merci.

Nous passons aux autres points à l'ordre du jour.

4. Mission doctorale : Exonération des droits d'inscription 2023/2024

Pour la mission doctorale, c'est avec Julie Monnin.

Mme Monnin.- En l'absence de Thierry Rigaud qui présente d'habitude les aspects concernant le collège doctoral, c'est moi qui vais m'en charger.

Ce rapport n° 4 vous présente le bilan des exonérations de droits d'inscription pour l'année 2023-2024 pour les doctorants et les exonérations sur critères sociaux.

Dans ce rapport, on a déjà une présentation de la procédure d'instruction et des critères de sélection. Pour cette année, nous avons eu trois demandes d'exonération dont deux ont été acceptées et une a été refusée.

Le tableau en annexe vous présente le détail de ces demandes et les différents avis qui ont été émis.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en prendre connaissance.

M. Boubakar.- Il n'y a pas de délibération sur ce point.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

Nous passons au point suivant.

5. Mission égalité : Bilan égalité

Mme Monnin.- C'est toujours moi qui présente le rapport.

Il s'agit cette fois du bilan du plan d'action égalité qui a été validé en janvier 2021.

Ce rapport présente le bilan jusqu'à début 2024 des différentes actions qui ont été menées par UBFC sur les quatre axes obligatoires, notamment le réajustement de la politique salariale, les aspects de mixité, la mise en place du télétravail ou encore la flexibilité et l'individualisation des horaires de travail.

Il est à noter des actions assez importantes sur l'axe 4, notamment la mise en place en ce moment d'une cellule de signalement à destination des personnels d'UBFC comme des étudiants d'UBFC qui sont encore inscrits à UBFC pour pouvoir déclarer toute situation de harcèlement, de violence sexiste ou sexuelle, de discrimination. C'est tout de même un élément important au sujet duquel vous aviez besoin d'être informés.

Quelques actions ont également été mises en place à l'automne 2023, notamment une exposition sur les violences faites aux femmes et des temps de formation pour les personnels d'UBFC de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles.

Je tenais à signaler que tout ce travail a été coordonné par notre référente égalité Solène Le Capitaine en lien avec la direction des ressources humaines. J'en profite pour les remercier.

M. Boubakar.- Merci à eux.
Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).
Je vous remercie.

6. Questions diverses

Le dernier point concerne les questions diverses. Si vous en avez, nous sommes à votre écoute. (*Néant*).

Sinon, je vous remercie grandement de votre participation et j'espère que nous nous reverrons bientôt.

En termes d'échéances, puisque tout le monde n'a peut-être pas lu mon interview AEF, je remonte la décision du vote au ministère. Il est déjà entendu que j'intervienne au CNESER le 11 juin. La sortie de l'uB et de BSB sera effective à partir du moment où le décret modificatif sera paru au Bulletin Officiel ; on peut espérer au plus tôt fin juin. En tout cas, nous vous informerons. Je ne sais plus si nous avons une assemblée générale de prévue d'ici là ; nous vous informerons de la modification de la composition du CA en fonction.

Merci à vous.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai juste une intervention.

Je souhaite vous dire au revoir si c'est la dernière fois que je vous vois puisque si le décret paraît avant le prochain CA, je ne serai plus membre du CA.

Je voudrais également vous remercier du travail que nous avons tous accompli au service de la communauté, même si nous avons eu des difficultés, comme le disait Denis puisque je suis cela depuis le début, depuis la rédaction des statuts en 2015. Cela fait presque 10 ans à force. Mais l'idée, c'est que nous avons tous envie d'aller au même endroit au service de nos élèves et de notre communauté. Il faut donc garder cela en tête.

Je vous remercie et soit à la prochaine, soit adieu en vous souhaitant à tous une bonne continuation.

M. Boubakar.- Ou sous d'autres cieux ! En tout cas, merci à vous tous.
Au revoir et à bientôt peut-être.

- : - : - : - : - : - : -

(La séance est levée à 15 h 02).

Lamine BOUBAKAR
Administrateur provisoire d'UBFC

